




Reclassement des nouveaux promus Brigadier de police

Paris le 22 janvier 2008

Reclassés dans leur nouveau grade de brigadier de Police, certains Gardiens de la Paix au 6ème échelon se sont vus promouvoir à une date antérieure à leur passage d'échelon et ont vu leur 5ème échelon pris pour référence dans l'appréciation de leur promotion.

Mais il manque au final deux points d'indice !!!



43, rue Greneta 75002 PARIS
Tél. : 01 44 76 96 70 – Fax. : 01 44 76 96 79

Paris, 18 Janvier 2008

Christian TOUSSAINT DU WAST
Secrétaire National
Section Province DOM TOM
Tél. : 01 44 76 96 87
Fax. : 01 40 39 93 78
christian.toussaintduwast@alliancepn.fr

MINISTRE DE L'INTERIEUR
Direction de l'Administration de la Police Nationale
Monsieur Joël FILY,
Préfet,
Directeur de l'Administration de la Police Nationale
11 rue des Saussaies
75 800 PARIS

REF : BN/TDW/2008-03

Monsieur le Préfet,

Par le présent courrier je souhaite vous sensibiliser sur le cas de fonctionnaires promus au grade de brigadier de police en 2007.

Installés dans leur 6ème échelon de gardien de la paix en mars 2007 à 364 points d'indice, certains ont été nommés la même année au grade de brigadier de police.

Toutefois, cette promotion a été prise en compte à une date antérieure à leur avancement d'échelon.

Ces fonctionnaires se voient reclassés par l'administration à un échelon de brigadier dont l'indice est inférieur à ce qu'ils avaient déjà acquis.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, je vous sollicite pour que la situation de ces fonctionnaires, soit ré étudiée.

La situation indiciaire de référence doit être celle de l'échelon dans lequel ils sont réellement installés à savoir le 6ème et non celle de leur ancien échelon.

Dans l'hypothèse où cette situation n'est pas reprise par la DAPN, nous avons bon nombre de collègues qui se verront promus avec une perte immédiate de deux points d'indice, alors que la règle de promotion prévoit à minima, un indice équivalent voire immédiatement supérieur.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de l'Administration de la Police Nationale, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Christian TOUSSAINT DU WAST

Alliance Police Nationale est intervenu le 18 janvier 2008, en saisissant Monsieur Joël FILY, DAPN, afin que la règle qui prévaut en matière de promotion soit maintenue, et, que soit appliqué à ces collègues un échelon équivalent ou immédiatement supérieur, tel que prévu par les textes.

Leur situation se doit d'être ré étudiée.

ALLIANCE POLICE NATIONALE LE SYNDICAT MAJEUR